Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260417-D02DAGC_AV26-DE

Direction de l'Administration Générale et de la Citoyenneté
MP

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 MARS ET DU 27 MARS 2026

Rapporteuse : Madame Le Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que : *« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante ».*

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 mars et du 27 mars 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 17 avril 2026

Madame le Maire,

Le Maire
ALICE LEBRET
MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-04-23T13:39:28+02:00

Alice LEBRET

Le secrétaire de séance

Gilbert FESSELIER

L'adjoint Délégué aux Travaux, transition écologique et énergétique
GILBERT FESSELIER
MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Signé électroniquement par : Gilbert FESSELIER
Le 2026-04-24T15:39:52+02:00

Signé électroniquement par délégation par Gilbert FESSELIER Le 23/04/2026 13:39:51